

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL321

présenté par
Mme Beaudouin-Hubiere

ARTICLE 3

I. – Compléter l’alinéa 10 par les mots :

« et à la prévention des risques professionnels ».

II. – En conséquence, compléter par les mêmes mots les alinéas 50 et 74.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à préciser que la prévention des risques professionnels rentre dans le champ de compétence des nouveaux comités sociaux.